

Jeudi 3 octobre 2024

## Conseil Municipal du 3 octobre 2024

### Rouen : Un projet municipal au services de toutes et tous

**Projet éducatif de territoire, plan bien-être animal, assemblée citoyenne, soutien à nos associations, ... Rouen poursuit sa transformation ambitieuse au service des Rouennaises et Rouennais.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :** *« Une municipalité doit être au service de tous les habitants. Rouen, c'est aussi sa jeunesse. Avec le Projet Educatif de Territoire 2024-2027, nous renouvelons notre politique éducative, avec des actions concrètes pour garantir l'accès aux loisirs pour tous, lutter contre les inégalités et renforcer la place de l'enfant dans notre société. Ce projet, élaboré avec la communauté éducative et les partenaires institutionnels, illustre notre volonté de faire grandir chaque enfant rouennais dans un environnement épanouissant, égalitaire et durable.*

*L'assemblée citoyenne est également un symbole de notre démocratie locale renouvelée. Le bilan de cette première promotion souligne à quel point la participation citoyenne est devenue un outil indispensable pour enrichir nos politiques publiques. Nous poursuivons cette démarche en accueillant une nouvelle assemblée pour 2025-2026, toujours plus inclusive et représentative de la diversité rouennaise.*

*En somme : une ville durable, participative et solidaire, au service de toutes et tous. »*

## **UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANTS**

### **Projet Educatif de Territoire 2024-2027 et plan mercredi – Convention relative au renouvellement du Projet Educatif de Territoire**

La Ville de Rouen porte une politique éducative volontariste auprès des jeunes Rouennais et Rouennaises de 0 à 11 ans, de la crèche à l'école en passant par les accueils collectifs (mercredi et vacances scolaires) afin de contribuer, avec la communauté éducative, à leur développement.

Depuis 2013, le Projet Educatif de Territoire propose, sur les 54 écoles, les 11 crèches et les 9 accueils de loisirs municipaux, des activités riches et diversifiées de qualité, adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme biologique. Son renouvellement pour les trois prochaines années, fixe les grandes ambitions de la Ville en matière éducative, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et les structures associatives partenaires.

La version 2024-2027 s'inscrit dans la continuité de la volonté municipale d'amplifier la structuration de ses accueils collectifs de mineurs. Il a été élaboré à la suite de nombreux temps de travail associant l'ensemble de la communauté éducative rouennaise (familles, enfants, acteurs institutionnels et associatifs) et s'articule autour de quatre axes :

- Pour renforcer la place des enfants de tous les territoires (Réduction des inégalités) : accès aux loisirs pour tous, accompagnement des familles les plus fragiles...
- Pour mieux protéger et mieux accompagner chaque enfant (Vivre ensemble et lutte contre les discriminations) : égalité filles / garçons, place de la parole de l'enfant, lutte contre le harcèlement...
- Pour mieux vivre et grandir à Rouen (Transitions) : protection de l'environnement, mobilités douces, alimentation et gaspillage alimentaire...
- Pour être mieux accueilli dans tous les lieux de vie des enfants (Continuité éducative et co-éducation) : renforcer la complémentarité entre les différents temps d'accueil des enfants, renforcer la communication aux familles...

De même que dans le cadre du Plan Mercredi, la Ville de Rouen réitère son engagement à respecter la charte qualité à savoir : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'ancrage du projet dans le territoire et la qualité des activités. Enfin, dans sa détermination à être vertueuse sur les enjeux de l'inclusion, la Municipalité souhaite également être signataire de la charte inclusive qui formalise l'engagement pour un accueil de loisirs accessible pour tous.

## **ROUEN, VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **Plan bien-être animal : convention de partenariat avec l'association One Voice et 3p'tits chats 76 – Programme Chatipi**

Dans le cadre du plan « Bien-Etre animal » adopté par la Ville de Rouen en mars 2023, nous avons pris l'engagement de favoriser une cohabitation apaisée entre les humains et les animaux, tout en préservant la biodiversité dans les espaces publics et naturels. Ce plan, plus particulièrement à travers son axe II, vise à intégrer et protéger les animaux sauvages et domestiques dans l'environnement urbain, tout en s'assurant que la coexistence reste équilibrée.

Parmi les priorités identifiées, la stérilisation des chats errants occupe une place centrale. Bien qu'il soit difficile de déterminer leur nombre exact sur le territoire communal, on estime qu'en France, environ 11 millions de chats errants cohabitent avec un nombre similaire de chats domestiques. La prolifération incontrôlée des chats errants pose plusieurs problèmes : propagation de maladies, nuisances, et une menace pour la faune locale. En effet, près de 800 millions de mammifères, notamment des oiseaux, seraient tués chaque année par ces félins, ce qui menace certaines espèces. La stérilisation apparaît donc comme une solution essentielle pour maîtriser leur population et réduire leur impact sur la biodiversité.

Pour répondre à ce défi, la Ville de Rouen, en partenariat avec l'association One Voice, lance une action expérimentale pour réguler la population des chats errants non-stérilisés. One Voice, organisation active dans la protection des animaux, propose de soutenir cette initiative en installant des chalets appelés "CHATIPI" dans l'espace public, offrant un abri sécurisé aux chats errants. L'association locale Trois p'tits chats 76 aura la responsabilité de gérer ces chalets, d'identifier, stériliser et proposer les chats à l'adoption. One Voice financera les quinze premières stérilisations, qu'il s'agisse de mâles ou de femelles.

Le premier CHATIPI sera installé sur les Hauts de Rouen, une zone identifiée pour la forte présence de chats errants. La Ville prendra en charge les travaux d'installation du chalet et de son enclos pour garantir la sécurité des animaux. Un panneau informatif sera installé pour sensibiliser les habitantes et les habitants à ce projet, et des actions de sensibilisation et participation citoyenne seront menées avec des structures locales.

Enfin, un suivi rigoureux de cette expérimentation sera assuré. Si nécessaire, le CHATIPI pourra être déplacé vers un autre site en collaboration avec One Voice, afin d'adapter le dispositif aux besoins évolutifs de la population féline et à la préservation de la biodiversité locale.

## **UNE VILLE A L'ECOUTE DE TOUTES ET TOUS**

### **ROUEN CITOYENNE : Bilan de l'Assemblée citoyenne et propositions pour un renouvellement**

La Ville de Rouen a lancé une nouvelle stratégie de démocratie participative dès le début du mandat, intégrant la Convention citoyenne de 2022. Trente citoyens ont participé à cette convention, abordant les risques technologiques, sanitaires et climatiques. Suite à cela, le Conseil Municipal a validé en juin 2022 la création de l'Assemblée citoyenne, un organe de dialogue permanent entre la ville et les citoyens, pour enrichir la démocratie locale sans se substituer aux procédures électorales traditionnelles.

L'Assemblée citoyenne 2023-2024, composée de 55 citoyens, a poursuivi plusieurs objectifs : suivre les propositions de la Convention citoyenne, représenter les initiatives citoyennes auprès des élus, contribuer à la décision publique et au budget participatif, et évaluer les politiques municipales. Ses travaux se sont déroulés en trois phases : découverte, approfondissement des sujets tels que le tri des biodéchets et le développement des énergies renouvelables, et enfin la co-construction de recommandations.

En juin 2024, l'Assemblée a formulé quatre avis citoyens sur des thèmes variés. Elle a notamment recommandé une meilleure communication autour du tri des biodéchets, la création d'un financement participatif pour les énergies renouvelables, et évalué l'avancement des propositions de la Convention citoyenne. Elle a également pris part au jury de l'œuvre dédiée à Gisèle Halimi et a proposé des améliorations pour le dossier de Rouen Capitale Européenne de la Culture.

Pour 2025-2026, la démarche sera renouvelée avec une nouvelle promotion de 55 membres, dont 20 seront recrutés via un formulaire en ligne, et 35 seront tirés au sort. Le processus de sélection veillera à refléter la diversité de la population rouennaise. Cinq membres de la première promotion se porteront volontaires comme ambassadeurs pour encadrer la nouvelle assemblée.

Le mandat de l'Assemblée reste d'un an, renouvelable une fois, et ses membres travailleront sur deux sujets par an. Des formations seront dispensées au début de chaque mandat pour initier les membres au fonctionnement des collectivités et aux enjeux de la transition écologique. Les réunions se tiendront mensuellement, avec des sessions plénières prévues deux à trois fois par an.

## **LA VILLE SOUTIENT SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE**

### **Nouvelles attribution de subventions à des associations**

La Ville de Rouen se mobilise pour renforcer et pérenniser les projets des associations implantées sur le territoire rouennais, acteurs clés de l'action publique locale. Pour ce faire, la Ville participe au financement d'associations agissant dans de nombreux domaines tels que l'action sociale, la solidarité ou encore la transition écologique.

Lors de la séance du 3 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé d'affecter un soutien financier de 228 904€ à une cinquantaine d'associations.

Parmi les associations bénéficiaires, la Ville de Rouen soutient Emergence-s à hauteur de 20 000€. L'association, implantée sur le territoire Seino-Marin, accueille et accompagne des personnes en difficultés sociales, vers un retour à l'emploi ou à une formation qualifiante, contribuant ainsi à lutter contre l'exclusion et à renforcer la cohésion sociale

En matière de solidarité internationale, l'association SOS Méditerranée reçoit une subvention de 7 000€ pour ses actions humanitaires. Cette aide municipale témoigne du rôle central que Rouen souhaite jouer dans le soutien des initiatives en faveur des droits humains et de la solidarité internationale.

Sur le plan culturel, l'École de Musique de Rouen se voit allouer 4 500€ pour son fonctionnement et 5 500€ pour le projet « Musique à l'École », une initiative visant à sensibiliser les enfants des quartiers prioritaires à la pratique musicale. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'égalité des chances, permettant aux plus jeunes de découvrir et de pratiquer un art souvent difficile d'accès.

Enfin, le secteur de la transition écologique est également mis en avant avec un appui de 5 000€ pour le projet « Animation dans le cadre du refuge LPO » de la Ligue de Protection des Oiseaux Haute-Normandie. La Ville de Rouen soutient ainsi des actions éducatives et de sensibilisation autour de la biodiversité locale.

### **Convention de partenariats pour la persévérance éducative et l'alternative à l'exclusion scolaire**

La Ville de Rouen, engagée dans la réussite éducative des jeunes, met en place une convention pour favoriser la persévérance scolaire et offrir une alternative à l'exclusion temporaire. Ce dispositif vise à accompagner les élèves en difficulté tout en proposant des solutions éducatives constructives aux sanctions d'exclusion.

L'un des volets principaux de cette convention est la prévention du décrochage scolaire à travers un accompagnement personnalisé. En partenariat avec les établissements scolaires et des acteurs socio-éducatifs comme l'association de prévention spécialisée APRE, la Ville propose un suivi adapté pour les élèves fragiles, afin de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours. Cet encadrement permet d'intervenir en amont des problèmes et de renforcer les liens entre les jeunes, leurs familles et les équipes éducatives.

Par ailleurs, une alternative à l'exclusion temporaire est proposée aux élèves exclus de leur établissement. Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser des missions d'intérêt général dans des associations locales, leur offrant ainsi une opportunité de se responsabiliser tout en maintenant un cadre éducatif. Chaque mission est encadrée par un tuteur, et un contrat d'engagement est signé par l'élève et ses représentants légaux, garantissant une démarche éducative constructive.

La Ville de Rouen s'assure également d'un suivi rigoureux de ce dispositif, avec un bilan régulier effectué en partenariat avec les établissements et les associations impliquées. Cette évaluation continue permet d'ajuster les actions en fonction des besoins des élèves et des résultats obtenus.

En développant ce dispositif, la Ville de Rouen réaffirme son engagement en faveur de l'éducation sous toutes ses formes, tout en offrant des réponses concrètes et adaptées aux difficultés scolaires que les élèves peuvent rencontrer.